



Caisse centrale
Desjardins



Desjardins

LA MISSION

La Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) est une institution financière coopérative qui, dans le cadre de la mission du Mouvement Desjardins, offre un ensemble de services bancaires et financiers de haute qualité au Mouvement Desjardins, aux gouvernements et aux moyennes et grandes entreprises.

Elle est intégrée au réseau des caisses, fédérations et sociétés affiliées Desjardins. Ses opérations sont complémentaires aux leurs et produisent des retombées financières avantageuses.

Elle accorde la priorité à la satisfaction des besoins des fédérations et de leurs caisses

affiliées et des autres composantes du Mouvement Desjardins, pour lesquelles elle joue le rôle d'agent financier en effectuant notamment le règlement financier de la compensation.

La Caisse centrale exerce son activité sur les marchés canadiens et internationaux. Elle vise à maintenir une organisation efficace tout en mettant l'accent sur le développement de ses employés.

Enfin, dans un contexte global, la Caisse centrale fait bien le rôle de promotion et de développement socio-économique de l'individu et de la société que s'est donné le Mouvement coopératif Desjardins.

SOMMAIRE

Faits saillants	1
Le message aux membres	2
Revue des activités	6
Analyse par la direction	
de la situation financière et	
des résultats d'exploitation	16
États financiers	33
Conseil d'administration	45
Direction et	
informations générales	48

NOTE:

Toutes les expressions «Caisse centrale», «membres» et «caisses Desjardins» utilisées dans le rapport signifient respectivement La Caisse centrale Desjardins du Québec, les 11 fédérations au Québec du Mouvement Desjardins et les caisses populaires et d'économie Desjardins.

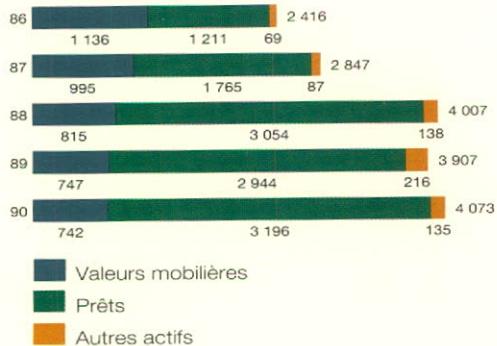
The English version of this Annual Report is available upon request.

FAITS SAILLANTS 1986-1990

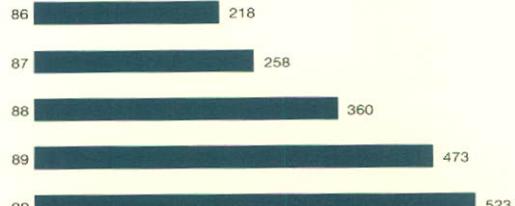
AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Résultats des opérations					
Total du revenu	523 301	473 241	359 999	257 581	218 118
Revenu net	54 017	58 798	45 173	36 571	38 881
Rendement de l'actif moyen	1,32 %	1,54 %	1,28 %	1,30 %	1,70 %
Rendement de l'avoir des membres	12,18 %	13,66 %	10,69 %	8,74 %	9,36 %
Situation financière					
Total de l'actif	4 073 490	3 906 799	4 007 223	2 846 895	2 415 555
Prêts	3 195 919	2 944 024	3 054 524	1 765 687	1 211 262
Valeurs mobilières	742 425	747 389	814 875	994 668	1 135 833
Dépôts	3 534 370	3 359 109	3 511 568	2 372 077	1 965 285
Avoir des membres	447 136	443 527	430 513	422 401	418 360
Ratio de capital – BRI	13,92 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Ratio du capital de base à l'actif	11,0 %	11,4 %	10,7 %	14,8 %	17,3 %
Autres renseignements					
Rémunération du capital social	51 663	46 508	38 809	34 339	38 993
Autres versements aux membres	8 254	7 779	6 012	5 405	5 051
Pourcentage des dépôts émis sur les marchés internationaux	45,0 %	40,2 %	30,6 %	23,4 %	15,9 %

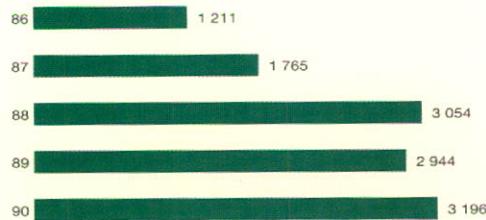
COMPOSITION DE L'ACTIF (en millions de dollars)



TOTAL DU REVENU (en millions de dollars)



PORTEFEUILLE DE PRÊTS (en millions de dollars)



LE MESSAGE AUX MEMBRES

Au terme de sept années de croissance, l'économie canadienne a connu, en 1990, un ralentissement marqué. La production nationale de biens et services a fortement chuté au troisième trimestre et les derniers indicateurs de performance, qu'il s'agisse des ventes au détail, des logements mis en chantier ou des livraisons manufacturières, ne laissent pas présager un rétablissement prochain de la situation.

Dans une telle conjoncture, les consommateurs ont réduit leurs dépenses, limité leur endettement et commencé à reconstituer leur épargne. Plusieurs entreprises ont reporté et même annulé leurs projets d'immobilisations, notamment dans le secteur des exportations. Ce secteur a été particulièrement affecté par les effets du ralentissement observé chez nos voisins du sud et par la valeur élevée du dollar canadien.

La faiblesse actuelle de l'économie n'a rien d'inédit. De telles périodes de consolidation et de réajustement cycliques permettent même souvent de rétablir les équilibres et d'éviter la surchauffe. La situation actuelle risque toutefois de se démarquer des précédentes en raison, notamment, de l'importance des déficits des pouvoirs publics qui limitent leur capacité de prompte intervention. La récession actuelle risque donc d'être sévère et coûteuse.

Les résultats enregistrés par la Caisse centrale, en 1990, ont été affectés par la

situation de l'économie. Ainsi, le revenu net s'établit à 54,0 millions \$, par rapport à 58,8 millions \$ en 1989, soit une baisse de 8,1 %. La contribution financière de la Caisse centrale au Mouvement Desjardins s'est toutefois accrue. Les autres versements aux membres, entièrement générés par les services de type bancaire domestiques et internationaux, ont totalisé 8,3 millions \$, alors qu'ils étaient de 7,8 millions \$ en 1989, ce qui constitue une augmentation de 6,4 %. Par ailleurs, 51,7 millions \$ ont été affectés à la rémunération du capital social, soit un rendement moyen de 12,62 %, par rapport à 11,36 % en 1989. Cette augmentation est reliée à la hausse des taux d'intérêt sur les divers instruments de marché monétaire.

Le ralentissement de l'économie, qui s'est intensifié au cours de la seconde moitié de l'année, a incité à une prudence accrue dans la gestion du portefeuille de prêts et dans le développement des affaires. L'application des politiques de crédit et de gestion du risque a été plus stricte et les engagements consentis au secteur privé ont fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi particulièrement rigoureux. Cependant, nous avons dû augmenter les provisions pour pertes, ce qui a réduit le revenu net. Quant à notre approvisionnement de fonds, il s'est effectué à des conditions satisfaisantes. Les effets des grands bouleversements socio-politiques et économiques survenus dans le monde au cours des derniers mois nous ont cependant incités à adopter une attitude préventive. Ceci

nous a amenés à maintenir des liquidités excédentaires en prévision d'un éventuel resserrement des marchés. Tenant compte des contextes légaux et conjoncturels, le conseil d'administration a adopté, en fin d'exercice 1990, une résolution permettant à la Caisse centrale d'utiliser, pour ses fins propres, le capital social investi par ses membres, au montant de 409 millions \$ et ainsi réduire ses besoins de fonds.

Dans le cadre des grandes orientations stratégiques adoptées par le Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a tenu un colloque réunissant ses dirigeants. Les grandes orientations de la Caisse centrale ont été précisées et par la suite, entérinées par les membres de son nouveau conseil d'administration, composé des personnes qui siègent également au conseil d'administration de la Confédération. Le développement conjoint des affaires et l'offre intégrée de services ont été privilégiés, maximisant ainsi la concertation et la synergie avec les

CLAUDE BÉLAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION ET HUMBERTO SANTOS, PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS.



différentes composantes du Mouvement Desjardins. Aussi, pour permettre aux fédérations et à leurs caisses affiliées de toutes les régions d'offrir une gamme de services concurrentiels, la Caisse centrale est devenue le mandataire financier du Mouvement

Desjardins sur les marchés internationaux. Afin de développer les produits et services les plus susceptibles de générer de nouvelles occasions d'affaires, tant pour les fédérations et les caisses que pour la Caisse centrale elle-même, la direction a entrepris un programme de rencontres avec les fédérations. De plus, la Caisse centrale a ouvert, en fin d'exercice, un bureau permanent dans la ville de Québec, en collaboration avec la Société d'investissement Desjardins, dans le but de mieux répondre aux besoins du gouvernement du Québec et des entreprises des secteurs public, parapublic et privé de cette région.

Les moyennes entreprises jouent un rôle déterminant dans l'évolution économique des diverses régions du Québec. La Caisse centrale a développé une approche concrète à l'endroit de cette clientèle qui représente des occasions d'affaires intéressantes, en collaboration avec les fédérations et leurs caisses affiliées et avec les

principale de cette clientèle. La Caisse centrale a également mis sur pied, avec un certain nombre de fédérations et de caisses, un programme destiné à répondre aux besoins de financement et de services internationaux de ce type d'entreprises, afin que celles-ci puissent répondre aux exigences nouvelles créées par la mondialisation des marchés. Tout en contribuant à soutenir la croissance économique des régions, un tel programme générera un volume d'affaires additionnel, au bénéfice de l'ensemble du Mouvement Desjardins. En assurant la présence du Mouvement Desjardins sur les divers marchés où les membres des caisses et ses propres clients sont appelés à transiger et en mettant davantage l'accent sur son rôle de support auprès des fédérations et des caisses, la Caisse centrale remplit pleinement sa mission qui consiste à satisfaire les besoins des diverses composantes du Mouvement Desjardins. De plus en plus, la Caisse



LE COMITÉ DE DIRECTION (DE GAUCHE À DROITE): MESSIEURS ALFRED PFEIFFER, JEAN CLAUDE DUCHARME, FERNAND LA-FLEUR, HUMBERTO SANTOS, GILLES LAPIERRE ET JEAN-GUY LANGEAUX.

autres intervenants du Mouvement Desjardins. La Caisse centrale, toujours en coopération avec les fédérations et les caisses, s'est donné pour objectif de devenir progressivement l'institution financière

centrale apparaît comme un instrument privilégié pour favoriser la présence du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Québec et du Canada.

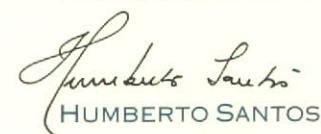
L'ensemble de cette démarche de synergie a été soutenue, tout au long de l'exercice, par les administrateurs, les membres de la direction et l'ensemble des ressources humaines qui oeuvrent à la Caisse centrale. Nous remercions de façon particulière messieurs Claude Deslandes, François Gilbert et Léonard Robitaille, qui ont quitté le conseil d'administration en cours d'exercice, de même que tous les membres du conseil pour leur contribution éclairée. Au nom du conseil, nous tenons également à remercier monsieur Georges Lafond, qui a agi à titre de président et chef des opérations au cours des dernières années et à lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Nous tenons enfin à exprimer notre gratitude à tous les employés qui, par leur engagement et par l'expertise dont ils font preuve, sont des éléments essentiels à la progression de la Caisse centrale. À une époque où les défis qui nous sont posés prennent une ampleur sans précédent, leur professionnalisme et leur adhésion aux objectifs que nous poursuivons demeurent les meilleures garanties de succès.



CLAUDE BÉLAND

Président du conseil et chef de la direction



HUMBERTO SANTOS

Président et chef des opérations

REVUE DES ACTIVITÉS

TRÉSORERIE ET PLACEMENTS:

DES EFFORTS D'ANTICIPATION

Les fortes pressions qui se sont fait sentir sur les marchés financiers au cours de l'exercice ont rendu plus problématique le recours aux marchés externes à un coût avantageux. En dépit de ces difficultés et grâce à une stratégie défensive, la Caisse centrale a pu maintenir le coût moyen relatif de son approvisionnement de fonds à un niveau acceptable.

Compte tenu de la conjoncture politique internationale et de l'incertitude qui en résulte sur les marchés financiers, la Caisse centrale s'est efforcée d'allonger le terme de ses emprunts au cours de l'exercice. À cet effet, elle a émis au Canada 200 millions \$ de nouveaux certificats de dépôt à moyen terme. De plus, dans une perspective de gestion prudente, la Caisse centrale a maintenu des liquidités excédentaires.

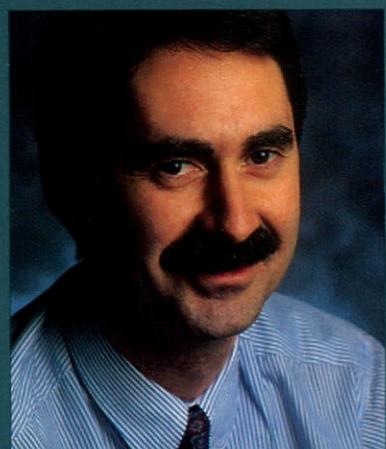
Afin de sécuriser son approvisionnement, la Caisse centrale a également continué à diversifier la provenance de ses fonds. Pour ce faire, elle a procédé à une émission publique de 81,6 millions \$ CA en euroyens et à une autre de 39,6 millions \$ CA en francs suisses. Deux transactions privées en dollars canadiens ont également été conclues avec un investisseur étranger.

La Caisse centrale a continué l'émission de son papier commercial en Europe.

WAYNE LARMOUR, CHEF ARBITRA-
GISTE, TRÉSORERIE ET PLACE-
MENTS: «À TOUT MOMENT, NOUS
DEVONS FAIRE EN SORTE QUE LA
CAISSE CENTRALE AIT ACCÈS AUX
FONDS DONT ELLE A BESOIN
POUR L'ENSEMBLE DE SES OPÉ-
RATIONS. SÉCURISER ET DIVER-
SIFIER NOTRE APPROVISIONNE-



MENT DE FONDS À DES COÛTS
AVANTAGEUX, EN TRANSIGEANT
SUR LES MARCHÉS NATIONAUX
ET INTERNATIONAUX, VOILÀ LE
DOUBLE DÉFI QU'IL NOUS FAUT
RELEVER».



ROGER MICHAUD, DIRECTEUR DE COMPTES, FINANCEMENT CORPORATIF: DANS PLUSIEURS RÉGIONS, L'EMPLOI DÉPEND DE LA VIGUEUR DES MOYENNES ET DES GRANDES ENTREPRISES DES SECTEURS PUBLIC, PARAPUBLIC ET PRIVÉ. EN CONTRIBUANT AU FINANCEMENT DES COMPAGNIES, DES MUNICIPALITÉS ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES, LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS AIDE À LA CROISSANCE DE NOTRE ÉCONOMIE.».



L'encours du papier commercial a dépassé les 300 millions \$ au cours de l'année. Compte tenu de ses besoins, la Caisse centrale a utilisé de façon modérée celui émis aux États-Unis. Sa valeur a cependant dépassé les 100 millions \$ en fin d'année.

Au terme de l'exercice, 45 % des fonds provenaient de l'extérieur du Canada, 32 % provenaient du Québec et 23 % des autres provinces canadiennes. La Caisse centrale s'est fixé pour objectif d'effectuer 50 % de son approvisionnement de fonds à l'extérieur du Canada d'ici 1992.

FINANCEMENT CORPORATIF:

LES EFFETS DE LA SYNERGIE

La Caisse centrale a continué à diversifier son portefeuille de prêts qui a connu une croissance de 8,6 % au cours de l'exercice 1990, pour atteindre 3,2 milliards \$.

Les prêts aux fédérations ont diminué en raison de la situation économique au Québec qui a eu pour effet de ralentir la croissance des prêts et d'augmenter les liquidités. Les prêts aux sociétés apparentées ont augmenté de 86 millions \$, soit 28,9 %, alors que les prêts consentis aux secteurs public et parapublic se sont quant à eux accrus de 4,5 %, pour atteindre 601 millions \$. Enfin, plusieurs nouvelles transactions ont été conclues avec des entreprises du secteur privé. Les revenus provenant de ce secteur d'activité ont cependant été affectés par des prêts non productifs. Compte tenu des effets du ralentissement de l'économie, la Caisse

centrale a créé des provisions additionnelles de 10,5 millions \$, ce qui représente une proportion de 0,33 % de l'ensemble de son portefeuille de prêts.

En raison de la conjoncture économique, le suivi des prêts consentis aux entreprises du secteur privé a nécessité plus d'attention. Les activités de prêts ont été restreintes dans certains secteurs économiques particulièrement affectés par la récession, de même que dans les secteurs présentant des risques élevés.

La Caisse centrale a par ailleurs continué à agir comme chef ou co-chef de file de syndicats bancaires constitués en vue de financer des projets majeurs à risques peu élevés. Elle peut ainsi développer graduellement des liens directs avec l'emprunteur. La syndication de ces crédits lui permet également d'assurer une saine gestion du risque et d'atteindre un rendement plus élevé sur ses engagements.

De façon générale, la Caisse centrale a continué à privilégier l'offre intégrée de services. Le volume de nouvelles transactions en participation avec les fédérations et les caisses a été soutenu dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des pêcheries.

SERVICES DE TYPE BANCAIRE:

LA PRIORITÉ AU RÉSEAU

Au cours de l'exercice 1990, la Caisse centrale a élargi sa clientèle utilisant les services de type bancaire en rendant ceux-ci davantage accessibles aux moyennes entreprises régionales et locales, par l'entremise

des fédérations et des caisses. L'instauration d'un programme de rencontres a permis de faire connaître aux diverses composantes du réseau les nouveaux produits qui sont mis à leur disposition et d'évaluer leurs besoins. À la gamme déjà existante, s'est ajouté un service de télétrésorerie permettant aux clients d'avoir accès à leurs comptes par télécommunication.

Les efforts de concertation et de synergie se sont accentués à l'intérieur du Mouvement Desjardins. Ainsi, dans le cadre de l'offre intégrée de services, la Caisse centrale a effectué des sollicitations auprès de certains clients, conjointement avec des partenaires Desjardins.

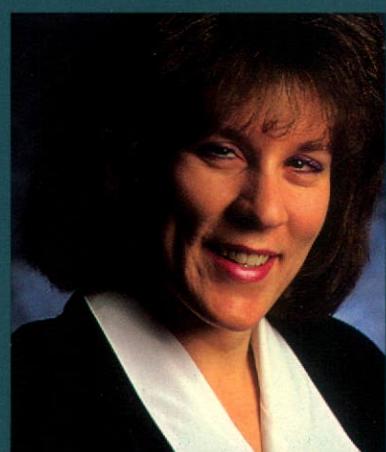
La Caisse centrale a procédé à l'intégration du traitement des transactions de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario. Cette fédération a maintenant accès à tous les services offerts par la Caisse centrale. Les négociations en vue de conclure une entente pour le règlement de la compensation ont été amorcées avec «Canadian Cooperative Credit Society» afin de mieux desservir les fédérations et les caisses hors Québec.

Enfin, dans le but d'améliorer les services offerts aux communautés ethniques, la Caisse centrale collabore maintenant avec la Fiducie Canadienne Italienne, permettant à celle-ci de faire traiter ses effets par l'intermédiaire de la Caisse centrale et de mettre à la disposition de ses clients la gamme totale de produits et services de type bancaire.

ISABELLE BOUTET, STAGIAIRE,
SERVICES BANCAIRES: «LA
CAISSE CENTRALE DESJARDINS
OFFRE UNE GAMME DE SER-
VICES AUX ENTREPRISES, DIREC-
TEMENT OU PAR L'ENTREMISE
DU RÉSEAU DES CAISSES PO-
PULAIRES ET D'ÉCONOMIE. LA
CAISSE CENTRALE EST RECON-



NUE POUR SA FLEXIBILITÉ ET LA
PERSONNALISATION DE SES SER-
VICES. CE SONT DES QUALITÉS
QUI COMPTENT DE NOS JOURS!»



LUCIE RIZZONELLI, VÉRIFICA-
TRICE SENIOR, SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET EN-
TRÉES DE DONNÉES: «GRÂCE
À NOTRE RÉSEAU DE CORRE-
PONDANTS, NOS MEMBRES ET
CLIENTS PEUVENT EFFECTUER
DES TRANSACTIONS DANS 55
PAYS. À UNE ÉPOQUE OÙ PLU-



SIEURS D'ENTRE EUX FONT DES
AFFAIRES À L'ÉCHELLE INTERNA-
TIONALE, C'EST IMPORTANT DE
POUVOIR SATISFAIRE LEURS BE-
SOINS, OÙ QU'ILS SOIENT DANS
LE MONDE».



L'ensemble des revenus provenant des produits et services de type bancaire a atteint 12,6 millions \$, soit une augmentation de revenu de 8,03 % par rapport à l'année précédente.

SERVICES INTERNATIONAUX:

L'OUVERTURE SUR LE MONDE

L'élargissement de la clientèle du Mouvement Desjardins oeuvrant sur les marchés internationaux a amené la Caisse centrale à accélérer le développement de ses activités internationales afin de mieux répondre aux besoins exprimés par le réseau. Cette orientation s'est traduite par la création d'un service distinct, lui permettant d'être mieux positionnée pour exécuter efficacement les mandats qui lui sont confiés.

En fin d'exercice, le nombre d'ententes avec des correspondants étrangers atteignait 375, permettant ainsi aux membres du Mouvement Desjardins de transiger dans 55 pays.

Une opération-pilote de maillage avec quatre fédérations a par ailleurs débuté, afin qu'un certain nombre de caisses de leurs territoires soient en mesure de desservir les entreprises de leurs régions qui oeuvrent sur les marchés internationaux. Les autres fédérations auront progressivement accès à ces services.

Tout au long de l'exercice, l'amélioration des mécanismes de communication a favorisé l'échange d'informations avec les fédérations et sociétés apparentées du Mouvement Desjardins dont les membres

et clients transigent sur la scène internationale. Une telle concertation assure une meilleure coordination entre les diverses composantes du Mouvement Desjardins et permet d'exploiter de façon optimale les forces et l'expertise de chacune.

EXPLOITATION:

UN SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ARRIMÉ AUX ACTIVITÉS DE LA CAISSE CENTRALE

La Caisse centrale est dotée d'une infrastructure efficace et souple pour répondre rapidement aux besoins découlant du développement des affaires dans les différents secteurs où elle évolue. Son personnel dispose d'équipement technologique de pointe.

Le soutien administratif et technique a contribué à assurer aux membres et clients de la Caisse centrale des services de haute qualité, tout en maintenant une très grande fiabilité d'exécution et un contrôle approprié des opérations et des coûts.

Un nouveau service de télétrésorerie a par ailleurs été développé à l'intention des grandes entreprises, répondant ainsi à un besoin important de cette clientèle.

LES RESSOURCES HUMAINES:

LA SOURCE DE LA PROGRESSION DE LA CAISSE CENTRALE

Depuis sa fondation, les employés qui ont oeuvré à la Caisse centrale ont contribué à sa progression continue, par leur engagement et leur professionnalisme.

On retrouve chez l'ensemble des employés une préoccupation constante de perfectionnement. En effet, un fort pourcentage des effectifs de la Caisse centrale détient des diplômes universitaires. Afin de satisfaire les exigences du nouvel environnement financier où elle évolue, la Caisse centrale a consacré près de 1,5 % de sa masse salariale à des activités de formation continue.

Dans le but de maintenir un climat de travail stimulant, de soutenir l'intérêt des employés envers leur travail et de les associer à son succès, la Caisse centrale a mis l'accent sur les communications internes au cours de la dernière année. Un sondage a permis de préciser les besoins d'information et un programme de communication interne, axé sur la compréhension des objectifs et des enjeux de la Caisse centrale et sur la place qu'elle occupe au sein du Mouvement Desjardins, a été développé.

La préoccupation de la Caisse centrale d'assurer une relève s'est traduite par la mise en place d'un programme de stages destiné à de jeunes gradués universitaires. L'objectif poursuivi au chapitre de la gestion des ressources humaines est de faire en sorte que les employés de la Caisse centrale relèvent avec succès des défis qui se renouvellent constamment, de concert avec l'ensemble des effectifs du Mouvement Desjardins, en s'efforçant de maintenir un climat de travail enrichissant, stimulant et agréable.

CAISSE CENTRALE:

UNE CONTRIBUTION ÉLARGIE

À L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Au-delà de ses activités quotidiennes, la Caisse centrale encourage l'engagement personnel de ses employés dans des causes humanitaires.

Au cours de l'exercice 1990, ce souci envers les plus démunis de la société s'est traduit par des dons et souscriptions à soixante-dix-sept organismes oeuvrant principalement dans les secteurs de la santé ou de l'aide aux moins bien nantis.

Trente-quatre organisations ont pour leur part bénéficié du soutien et de l'expertise d'employés de la Caisse centrale.

Enfin, grâce à la générosité de ses employés, la Caisse centrale s'est mérité un certificat d'or pour sa contribution à la campagne Centraide 1990 à laquelle 90 % des employés ont participé, la moyenne des dons s'établissant à près de 100 \$.

Par de tels gestes, la Caisse centrale, comme l'ensemble du Mouvement Des-jardins, respecte son engagement de soutenir la croissance et le bien-être du milieu où elle évolue.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

INTRODUCTION

On trouvera ci-après une analyse détaillée de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Caisse centrale pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990. D'autres données financières peuvent être consultées aux sections commençant à la page 31 et à la section des états financiers à la page 33.

REVUE DE L'ÉCONOMIE

L'économie canadienne, fortement ébranlée par des taux d'intérêt élevés, est entrée en récession au milieu de 1990, après sept années de croissance.

Déjà aux prises avec la baisse de la demande intérieure, elle subissait en août le choc d'une hausse brutale des prix pétroliers. La perspective d'une rupture des approvisionnements en pétrole résultant de la crise au Moyen-Orient a accentué les pressions qui s'exerçaient déjà sur les prix intérieurs et contribué au durcissement de la politique monétaire.

Dans ce contexte, les consommateurs, aux prises avec un endettement élevé et incertains de leurs revenus à venir, sont devenus plus prudents dans leurs habitudes de dépense.

Les entreprises ont ralenti la cadence de leurs opérations en réduisant le niveau de leurs inventaires aussi bien que leurs projets d'immobilisations. La construction résidentielle et les ventes d'automobiles ont été sévèrement touchées par le repli des consommateurs. Quant au secteur manufacturier, la valeur des livraisons a diminué de 3 % au cours des six derniers mois de l'année, par rapport à la même période l'année précédente.

Ces difficultés ont entraîné la perte de

quelque 176 000 emplois entre les mois de juin et décembre au Canada, dont 162 000 dans le seul secteur manufacturier. Les provinces centrales ont été les plus durablement touchées; plus de 88 000 emplois perdus en Ontario et 80 000 au Québec, alors que l'embauche progressait légèrement dans l'ouest du pays.

Divers facteurs ont contribué à la situation actuelle. L'entrée en vigueur du libre-échange avec les États-Unis a entraîné des réalignements de production au bénéfice des entreprises américaines. La vigueur de la devise canadienne, qui est passée de 0,80 \$ US au début de 1988 à plus de 0,86 \$ US en décembre dernier, a aussi joué en défaveur des entreprises canadiennes exportatrices. Dans le contexte de la nouvelle crise pétrolière et de ses effets prévisibles sur la structure des prix, on ne saurait blâmer les autorités monétaires d'avoir réagi avec prudence pour éviter que ne s'enclenche à nouveau la spirale inflationniste, déjà encouragée par le fort niveau d'endettement des individus et des entreprises.

Pour leur part, les gouvernements ont aussi contribué au durcissement de la politique monétaire, faute d'avoir réussi à rétablir les équilibres budgétaires appropriés. Loin de se corriger, les déficits du gouvernement fédéral se sont répétés au cours de cette longue période de croissance, au point de faire culminer l'endettement à un niveau tel qu'il limite la capacité d'intervention du gouvernement pour contrer la faiblesse de l'activité économique.

Dans ce contexte, il faut souhaiter que l'introduction de la taxe sur les produits et services contribue à alléger le déficit du gouvernement fédéral. Il faut en même temps souhaiter que le niveau de la dépense publique soit mieux contrôlé et mieux adapté à la capacité de payer des contribuables, de façon à éviter les écueils que nous devons traverser aujourd'hui.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 1990, le revenu net a été de 54 millions \$ par rapport à 58,8 millions \$ en 1989, malgré le fléchissement important de l'économie canadienne qui a affecté négativement le revenu net de la Caisse centrale pour une somme globale de 18,5 millions \$.

Le revenu net sur l'actif moyen se situe à 1,32 %, en diminution de 22 points de base sur 1989.

Le revenu après rémunération du capital social et autres versements aux membres viré à la réserve générale, totalise 3,6 millions \$ pour le présent exercice.

Au 31 décembre 1990, l'actif total de la Caisse centrale était de 4,1 milliards \$, une légère hausse sur 1989 principalement attribuable aux prêts au secteur privé.

Compte tenu de la présente situation économique, la Caisse centrale fera preuve de prudence, plus que jamais, dans la gestion de ses opérations. La Caisse centrale abordera l'année 1991 en mettant l'accent sur un développement sélectif des affaires, le suivi rigoureux du portefeuille de prêts et sur le contrôle des coûts.

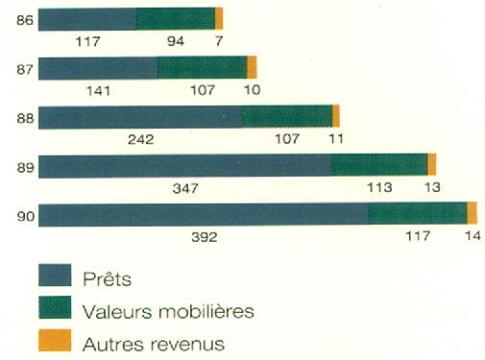
REVENU TOTAL

Le revenu total de la Caisse centrale a continué de progresser de façon soutenue pour atteindre 523 millions \$ en 1990, en regard de 473 millions \$ en 1989, soit une augmentation de 50 millions \$ ou 10,6 %.

Cette hausse est principalement attribuable à des revenus de prêts plus élevés qui sont passés de 346,8 millions \$ en 1989 à 392,3 millions \$ en 1990. Pour sa part, le portefeuille de valeurs mobilières a généré des revenus de 116,6 millions \$, comparativement à 113,5 millions \$ lors de l'exercice précédent. Les autres revenus affichent une croissance de 11,0 % et s'élèvent à 14,4 millions \$ en 1990. Le graphique ci-après détaille l'évolution des cinq (5) dernières années du revenu total de la Caisse centrale par catégorie de revenus.

REVENU TOTAL PAR CATÉGORIE

(en millions de dollars)



REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt représente l'écart entre l'intérêt provenant des prêts et des valeurs mobilières et l'intérêt versé sur les dépôts. Il occupe une place prépondérante dans le revenu global de la Caisse centrale. En 1990, le revenu net d'intérêt s'élève à 76,3 millions \$, ce qui représente un gain de 3,2 millions \$ comparativement à 1989. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du volume moyen des prêts et à des taux d'intérêt plus élevés qu'en 1989.

Le volume moyen des prêts aux secteurs public et parapublic et au secteur privé a augmenté respectivement de 181 millions \$ et de 283 millions \$. Le volume moyen des prêts aux membres et sociétés appartenées a diminué. L'encours moyen de 1990 était de 1 186 millions \$, comparé à 1 366 millions \$ en 1989.

La Caisse centrale a vu diminuer ses encaissements d'intérêts pour un montant de 4,5 millions \$ sur valeurs mobilières et prêts non productifs. De plus, une somme de 5 millions \$ a été déduite du revenu d'intérêt sur valeurs mobilières à titre de fléchissement permanent. Ces deux facteurs expliquent principalement la baisse du revenu net d'intérêt sur la moyenne de l'actif et du passif tel qu'illustré au tableau I.

Dans l'interprétation des résultats, il convient de souligner que le revenu provenant des prêts est tributaire du volume d'activités, de l'évolution des taux d'intérêt et des écarts de taux d'intérêt entre les fonds confiés par les déposants et les fonds prêtés. Pour sa part, le montant du revenu produit par les activités de placement de la Caisse centrale dépend, dans une large mesure, de l'évolution des taux d'intérêt du marché monétaire.

La Caisse centrale est positionnée pour bénéficier de la baisse éventuelle des taux d'intérêt en 1991. Néanmoins, l'incertitude

entourant la conjoncture pourrait nuire au revenu net d'intérêt et accroître le nombre de prêts à intérêts non comptabilisés.

REVENU NET D'INTÉRÊT (en millions de dollars)

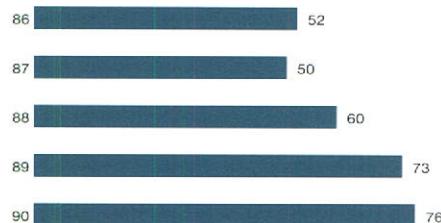


TABLEAU I
REVENU NET D'INTÉRÊT SUR LA
MOYENNE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE

	1990			1989		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
ACTIF						
Valeurs mobilières	883 958	116 555	13,19	874 999	113 471	12,97
Prêts						
Membres et sociétés apparentées	1 186 319	144 135	12,15	1 365 994	159 467	11,67
Public et parapublic	646 573	80 296	12,42	465 340	53 281	11,45
Autres	1 267 011	167 914	13,25	984 109	134 043	13,62
	3 099 903	392 345	12,66	2 815 443	346 791	12,32
	3 983 861	508 900	12,77	3 690 442	460 262	12,47
Autres éléments d'actif	123 723	—	—	120 356	—	—
TOTAL DE L'ACTIF	4 107 584	508 900	12,39	3 810 798	460 262	12,08
PASSIF						
Passif portant intérêt						
Dépôts à vue	76 481	6 135	8,02	109 864	8 619	7,85
Dépôts à terme fixe	3 477 550	426 482	12,26	3 166 874	378 533	11,95
	3 554 031	432 617	12,17	3 276 738	387 152	11,82
Autres éléments de passif	104 167	—	—	96 647	—	—
Avoir des membres	449 386	—	—	437 413	—	—
TOTAL DU PASSIF	4 107 584	432 617	10,53	3 810 798	387 152	10,16
REVENU NET D'INTÉRÊT/						
TOTAL DE L'ACTIF	4 107 584	76 283	1,86	3 810 798	73 110	1,92

AUTRES REVENUS

Les autres revenus d'exploitation désignent les revenus autres que ceux d'intérêts et consistent en frais de service et d'administration tirés d'activités de type bancaire domestiques et internationales, de change et de commissions de prêts.

La Caisse centrale a affiché une croissance élevée de ses autres revenus au cours des dernières années. Ceux-ci étaient de 7,5 millions \$ en 1986 et totalisent 14,4 millions \$ en 1990, soit un taux de croissance annuel composé de 17,9 %.

En 1990, les autres revenus ont augmenté de 1,4 million \$ ou 11,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Les frais d'administration et de service sur les opérations de type bancaire se sont accrus de 938 000 \$, soit 8 %, passant de 11,7 millions \$ en 1989 à 12,6 millions \$ en 1990. Les commissions de prêts ont augmenté de 109 000 \$ pour atteindre 289 000 \$ en 1990. Pour leur part, les commissions de change et services internationaux ont été de 1,4 million \$, soit 367 000 \$ de plus qu'en 1989. La Caisse

centrale a modifié, au cours de l'exercice, les paramètres de comptabilisation de ses commissions sur prêts. Conformément à la note d'orientation publiée par l'Institut canadien des comptables agréés, les commissions sur prêts déboursés sont étalées par ajustement du rendement du prêt.

En 1991, la Caisse centrale continuera le développement des affaires avec ses clients actuels et recherchera des entreprises qui pourraient avantageusement utiliser les services offerts par le réseau Desjardins.

Les principales sources de revenus autres que d'intérêts sont illustrées au tableau II.

CROISSANCE AUTRES REVENUS (en millions de dollars)



TABLEAU II
AUTRES REVENUS
AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989	Variation %
Commissions de change et services internationaux	1 381	1 014	36,2
Frais d'administration	8 961	8 683	3,2
Frais de service	3 654	2 994	22,0
Commissions de prêts	289	180	60,6
Autres	116	108	7,4
TOTAL	14 401	12 979	11,0

RÉMUNÉRATION DU CAPITAL SOCIAL ET AUTRES VERSEMENTS AUX MEMBRES

Un montant global de 51,7 millions \$ a été affecté à la rémunération du capital social, comparativement à 46,5 millions \$ en 1989, ce qui représente un rendement moyen de 12,62 % sur la gestion du capital social, en regard de 11,36 % en 1989. Quant à la composition du portefeuille, elle se conforme aux normes édictées par l'Inspecteur général des institutions financières. Elle est cependant tributaire des taux des instruments de marché monétaire.

De concert avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre aux grandes organisations publiques et privées canadiennes une gamme de services de type bancaire domestiques et internationaux. Des sommes perçues, les autres versements redistribués aux membres s'élèvent à 8,3 millions \$ comparativement à 7,8 millions \$ en 1989. De plus, la Caisse centrale consent des prêts à court terme aux fédérations membres à son coût des fonds.

La Caisse centrale prévoit, en 1991, augmenter ses autres versements aux membres.

La réglementation sous-jacente de la nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit a confirmé le caractère permanent du capital social de la Caisse centrale. À cet effet, la Caisse centrale révisera, à compter du 1^{er} janvier 1991, l'utilisation du capital social et procédera à la définition d'un nouveau mode de gestion et de rémunération de celui-ci. Ce point est discuté plus en détails à la section «gestion des liquidités».

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt représentent les frais reliés au personnel, aux charges attribuables aux locaux, à l'informatique, au matériel et à tous les autres frais d'exploitation.

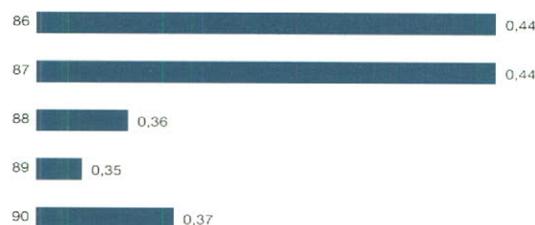
La Caisse centrale privilégie des liens étroits avec sa clientèle et poursuit le constant développement de ses services et de ses ressources humaines et matérielles pour répondre à la demande de ses clients. À cet effet, en 1990, la Caisse centrale s'est dotée d'un nouveau logiciel d'exploitation, dans la perspective d'une évolution technologique nécessaire à son développement.

Les frais autres que d'intérêt se chiffrent à 15,1 millions \$, en hausse de 12,4 % sur l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage de l'actif moyen, ceux-ci représentent 0,37 % pour 1990, en regard de 0,35 % en 1989.

Les mécanismes de contrôle des coûts déjà en place seront étendus et intensifiés en 1991 pour en réduire le taux d'augmentation.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

(en % de l'actif moyen)



SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux constituent la principale dépense et représentent, en 1990, près de 53 % du total des frais autres que d'intérêt.

En 1990, ces frais ont été de 8 millions \$, une hausse de 704 000 \$ ou 9,6 % sur l'exercice précédent. Cette croissance provient des postes vacants de l'exercice 1989 comblés en 1990, de la reconduction des postes autorisés de 1989 et de l'indexation des échelles salariales des postes autorisés pour l'exercice 1990.

CAISSE CENTRALE DESJARDINS

ASSEMBLÉE ANNUELLE 1991

Centre municipal des congrès
(à la grande salle, portes 1, 2, 3, 4)
900, autoroute Dufferin, à Québec

lundi, 18 mars 1991, à compter de 13h45

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Constatation du quorum
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 19 mars 1990
6. Message du président du conseil et chef de la direction
7. Message du président et chef des opérations
8. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 1990
9. Lecture du rapport des vérificateurs
10. Lecture du rapport du comité de déontologie
11. Élection des administrateurs
12. Élection d'un membre du comité de déontologie
13. Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1991
14. Questions
15. Levée de l'assemblée



Caisse centrale
Desjardins

Au 31 décembre 1990, la Caisse centrale comptait 154 postes autorisés et aucun poste supplémentaire n'est prévu pour l'exercice 1991.

FRAIS DE LOCAUX, MATÉRIEL ET MOBILIER

L'ensemble de ces frais a augmenté de 389 000 \$ par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable à la radiation en 1990 d'actifs désuets. Le solde de l'augmentation provient des frais de sous-traitance résultant de l'accroissement d'activités et totalement compensés par des revenus tarifiés.

AUTRES FRAIS

Les autres frais se sont accrus de 569 000 \$. Les frais de services professionnels comptent pour 64 % de cette augmentation, principalement au chapitre des honoraires juridiques, recrutement du personnel et divers avis professionnels. Le solde de l'augmentation provient des frais de publicité, promotion et publication et des frais de télécommunications, postes et messageries.

Les principaux postes des frais d'exploitation sont indiqués au tableau III.

TABLEAU III
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT
AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989	Variation %
Salaires, prestations de retraite et autres prestations au personnel	8 045	7 341	9,6
Locaux, matériel et mobilier			
Loyer et taxes	1 088	1 121	(2,9)
Amortissement	748	478	56,5
Frais de sous-traitance	1 229	1 181	4,1
Autres frais	420	316	32,9
	3 485	3 096	12,6
Autres frais			
Publicité, promotion et publications	675	494	36,6
Frais reliés au développement des affaires	515	547	(5,9)
Télécommunications, postes et messageries	715	606	18,0
Assurances	133	147	(9,5)
Fournitures, papeterie et impression	333	357	(6,7)
Frais de services professionnels	920	553	66,4
Autres	245	263	(6,8)
	3 536	2 967	19,2
TOTAL	15 066	13 404	12,4
Frais autres que d'intérêt sur actif moyen	0,37 %	0,35 %	5,7 %

IMPÔTS SUR LE REVENU

La provision pour impôts est directement fonction des résultats. Elle était de 11,1 millions \$ en 1990, comparativement à 11,4 millions \$ pour l'exercice précédent. La provision de l'exercice courant comprend une somme de 768 000 \$ (1989: 393 000 \$) à titre d'impôt minimum sur les grandes sociétés (taxe sur le capital).

COMMENTAIRES SUR LE BILAN

Au 31 décembre 1990, l'actif total de la Caisse centrale était légèrement supérieur

Le tableau IV illustre la composition de l'actif. Une analyse plus détaillée des diverses composantes de l'actif et du passif suit.

PRÊTS

À la fin de l'exercice 1990, le portefeuille de prêts s'élevait à 3 196 millions \$, en hausse de 252 millions \$ sur celui de l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement des prêts aux entreprises du secteur privé qui ont connu une croissance de 18,8 % pour atteindre 1 349 millions \$ en 1990, par rapport à 1 136 millions \$ l'an dernier.

TABLEAU IV
COMPOSITION DE L'ACTIF
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Valeurs mobilières	742	747	815	995	1 136
Prêts	3 196	2 944	3 054	1 765	1 211
Autres éléments d'actif	135	216	138	87	69
TOTAL	4 073	3 907	4 007	2 847	2 416
Actif moyen	4 108	3 811	3 523	2 810	2 284

à 1989 et s'établissait à 4,1 milliards \$. L'augmentation se retrouve principalement au chapitre des prêts.

L'actif moyen a augmenté de 7,8 % au cours de 1990, soit une hausse de 297 millions \$. Il s'établissait à 4,1 milliards \$ en fin d'exercice.

Compte tenu de la faiblesse actuelle de l'économie et du ralentissement de plus en plus manifeste des emprunts des entreprises, la Caisse centrale prévoit en 1991 un niveau comparable du total de son actif par rapport à 1990.

Les prêts aux sociétés apparentées et aux secteurs public et parapublic ont augmenté respectivement de 86,2 millions \$ et 25,5 millions \$, tandis que les prêts aux membres diminuaient de 73,5 millions \$.

La Caisse centrale ne prévoit pas modifier sensiblement la composition et l'échéance de son portefeuille de prêts en 1991. Toutefois, elle augmentera progressivement sa pénétration auprès des moyennes entreprises démontrant un très bon risque-crédit.

TABLEAU V
COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS
APRÈS PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Membres	862	935	1 478	624	131
Autres sociétés apparentées	384	298	278	194	82
Secteurs public et parapublic	601	575	428	397	408
Banques	—	—	—	8	8
Autres – secteur privé	1 349	1 136	870	542	582
TOTAL	3 196	2 944	3 054	1 765	1 211
Québec	2 409	2 236	2 733	1 427	861
Ontario	560	585	321	278	328
Autres provinces	227	123	—	60	22
TOTAL	3 196	2 944	3 054	1 765	1 211
Prêts moyens	3 100	2 815	2 344	1 513	1 114

TABLEAU VI
RÉPARTITION DES PRÊTS AU SECTEUR PRIVÉ
AVANT PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	%	1989	%
Mines et exploitation pétrolière	92 260	6,7	94 789	8,3
Industries manufacturières	516 176	37,6	365 471	31,8
Immobilier	252 722	18,4	217 849	19,0
Communications et autres services publics	28 887	2,1	19 069	1,5
Commerces de gros et détail	106 024	7,7	182 631	15,9
Intermédiaires financiers et assurances	210 642	15,3	170 964	14,9
Autres	166 665	12,2	98 788	8,6
TOTAL	1 373 376	100,0	1 149 561	100,0

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La gestion du portefeuille de prêts s'est effectuée dans un cadre rigoureux, c'est-à-dire par l'application d'une politique de risque très sélective et en poursuivant des objectifs précis de diversification du risque.

Les demandes de crédit sont autorisées par les divers comités de crédit selon les limites qui leur sont dévolues. Chacune de ces autorisations est par la suite présentée au comité exécutif. Les dossiers de crédit les plus importants sont également révisés par les vérificateurs externes dans le cadre de leur vérification annuelle.

Des révisions périodiques des dossiers de crédit sont effectuées pour détecter rapidement les problèmes reliés à un prêt et ainsi adopter les mesures appropriées pour rectifier cette situation. Elles sont ensuite déposées au comité exécutif et approuvées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, la Caisse centrale a raffiné son mode d'évaluation des risques de crédit. Huit (8) catégories de risques ont été déterminées et le portefeuille de prêts a été analysé et classifié en fonction de ces critères. La qualité du portefeuille de prêts demeure à un niveau élevé.

À la clôture de l'exercice 1990, les prêts désignés « transactions à levier élevé » s'élevaient à 216 millions \$, comparativement à 296 millions \$ au 31 décembre 1989.

Au cours de 1990, la Caisse centrale a dû établir une provision spécifique sur un prêt, ce qui explique essentiellement l'augmentation de la provision pour pertes sur prêts imputée contre les résultats de 1990. Au 31 décembre 1990, le total des prêts à intérêts non comptabilisés, net de la provision

spécifique, s'élevait à 23,1 millions \$ soit 0,7 % du total des prêts.

À la fin de l'exercice 1990, la provision cumulative pour pertes sur prêts s'élevait à 24,4 millions \$ pour absorber les pertes prévues. Cette somme représente 1,8 % de l'encours des prêts au secteur privé, par rapport à 1,3 % au 31 décembre 1989. De plus, le revenu net de 1990 après versements aux membres, a été viré à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

La faiblesse de l'économie canadienne a eu des répercussions particulièrement néfastes. La Caisse centrale surveille cette situation attentivement de manière à minimiser les pertes sur prêts.

GESTION DES LIQUIDITÉS

La gestion des liquidités a pour objectif de coordonner les retraits sur dépôts et les échéances des emprunts et d'agir de telle façon que la Caisse centrale puisse faire face sans difficulté à ses engagements financiers.

En 1990, la Caisse centrale a maintenu des liquidités suffisantes pour subvenir à ses propres besoins. De plus, un montant équivalent au capital social a été maintenu dans des titres de marché monétaire dont les revenus ont été remis aux membres à titre de rémunération sur le capital social.

En plus de la diversification de ses sources d'approvisionnement, la Caisse centrale dispose d'autres moyens pour gérer ses liquidités, notamment une surveillance étroite de la répartition des échéances des prêts et des dépôts. De plus, à titre de membre de l'Association canadienne des paiements, elle peut aussi emprunter auprès de la Banque du Canada.

À la fin de l'exercice courant, le portefeuille de valeurs mobilières atteignait 742 millions \$, dont près de 62 % échoit d'ici un an. Il se situait à 18,2 % de l'actif total, par rapport à 19,1 % au terme de l'exercice précédent.

Au cours de 1990, la Caisse centrale a détenu des liquidités supplémentaires, en sus des réserves exigées, afin de remplir pleinement son rôle de pourvoyeur privilégié de fonds pour le réseau Desjardins. Les règlements de la nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit confirment que des liquidités normatives distinctes doivent être maintenues, d'une part par les fédérations et les caisses affiliées Desjardins et d'autre part par la Caisse centrale. La Caisse centrale satisfait aux exigences de l'Inspecteur général dans le maintien de ses liquidités. Un projet d'instructions concer-

nant les liquidités à maintenir nous a été transmis par l'Inspecteur général des institutions financières. Les nouvelles normes seront finalisées au cours de 1991 et la Caisse centrale ne prévoit pas de difficulté à les rencontrer.

Avec l'autorisation du conseil d'administration, la Caisse centrale utilisera la valeur du capital social pour approvisionner ses opérations courantes à compter du 1^{er} janvier 1991. De plus, le conseil d'administration a également approuvé un nouveau mode de rémunération de celui-ci.

Indépendamment des nouveaux modes d'utilisation du capital social et de sa rémunération, la Caisse centrale continuera, en 1991, de maintenir des liquidités suffisantes afin de subvenir aux besoins des fédérations et de leurs caisses affiliées.

TABLEAU VII
COMPOSITION DU PORTEFEUILLE
DE VALEURS MOBILIÈRES
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Titres du Canada	190	231	368	443	438
Titres de provinces	105	41	39	58	109
Titres des membres et sociétés apparentées	53	39	33	27	15
Titres d'autres émetteurs canadiens	394	436	375	467	573
Titres d'émetteurs étrangers	—	—	—	—	1
TOTAL	742	747	815	995	1 136
Moyenne des titres	884	875	1 085	1 239	1 066

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Le maintien d'une base de dépôts diversifiée, qu'elle soit en termes géographique, d'échéance ou de devise, permet à la Caisse centrale une gestion efficace et rentable de ses actifs. On trouvera à la note afférente aux états financiers, à la page 42, la ventilation des dépôts.

À la fin de l'exercice 1990, l'encours des dépôts totalisait 3,5 milliards \$, comparativement à 3,4 milliards \$ en 1989. Les dépôts à vue, qui s'élevaient à 80 millions \$ au 31 décembre 1990, ont diminué de 100 millions \$ par rapport à l'an passé. Les dépôts des membres et autres sociétés du Mouvement Desjardins ont augmenté de 62 millions \$, pour atteindre 354 millions \$ à la fin de l'exercice. Les autres dépôts ont augmenté de 113 millions \$, pour atteindre 3,2 milliards \$ au terme de l'exercice.

En 1985, la Caisse centrale débutait son programme d'approvisionnement de fonds au moyen d'émissions publiques et privées sur les marchés internationaux. En 1988, elle lançait un programme de papier commercial européen à court terme au montant de 400 millions \$ US et y ajoutait, en 1989, un programme de papier commercial américain à court terme de l'ordre de 400 millions \$ US.

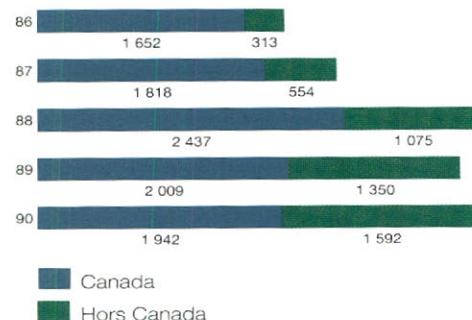
Durant le présent exercice financier, la Caisse centrale a quelque peu ralenti le rythme de ses émissions sur les marchés internationaux mais a tout de même procédé à quatre (4) émissions publiques et privées, pour un montant de 391 millions \$. L'encours global du papier commercial à court terme était en hausse de 283 millions \$ pour atteindre 426 millions \$ au 31 décembre 1990.

Cumulativement, au 31 décembre 1990, la Caisse centrale a ainsi un total de 1,6 milliard \$ en circulation sur les marchés

PROVENANCE DES DÉPÔTS

CANADA ET HORS CANADA

(en millions de dollars)



internationaux. Ce montant représente 45,0 % de l'ensemble des dépôts, comparativement à 40,2 % en 1989. Le maintien au plus haut niveau des cotes de crédit de la Caisse centrale a facilité ces émissions.

En 1991, la Caisse centrale prévoit continuer cette pénétration des marchés internationaux et ainsi accroître la sécurité et la diversification de son approvisionnement de fonds. Les échéances prévues en 1991 de ces émissions publiques et privées sont de 86,6 millions \$ ou 2,5 % du total des dépôts à la fin de 1990.

La Caisse centrale jouit de plusieurs possibilités d'approvisionnement de fonds, à court et à moyen termes et n'anticipe aucun changement notable quant à ses besoins de fonds et à sa capacité d'approvisionnement en 1991. Le tableau VIII présente la ventilation des dépôts en fin d'exercice.

TABLEAU VIII
DÉPÔTS
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Membres	231	177	80	36	81
Autres sociétés apparentées	123	115	73	72	63
Canada	200	92	119	256	277
Organismes publics	8	77	47	36	11
Autres dépôts	2 972	2 898	3 193	1 972	1 533
TOTAL	3 534	3 359	3 512	2 372	1 965
Canada	1 942	2 009	2 437	1 818	1 652
International	1 592	1 350	1 075	554	313
TOTAL	3 534	3 359	3 512	2 372	1 965
Passif-dépôt moyen	3 554	3 277	3 043	2 343	1 818

CAPITAL PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

La Banque des règlements internationaux (BRI) a établi un cadre pour évaluer la suffisance du capital des banques exerçant des activités importantes sur les marchés internationaux. La Caisse centrale n'est pas tenue légalement de respecter ces normes mais souhaite se comparer aux institutions financières oeuvrant sur les marchés internationaux compte tenu de sa présence sur ces marchés.

ACTIF ET ENGAGEMENTS HORS BILAN REDRESSÉS POUR LES RISQUES

Le cadre de la BRI demande que soient définis des «montants redressés pour les risques» pour les engagements hors bilan et les postes de l'actif et que les valeurs globales soient pondérées en fonction d'une définition commune du capital.

Les engagements hors bilan sont convertis en «montant de crédit équivalent» en multipliant les montants nominaux des contrats par un facteur de conversion de crédit énoncé au cadre de la BRI. Les facteurs de conversion de crédit varient selon qu'il s'agit

de garanties et lettres de crédit, d'engagements de crédit, de contrats de devises ou de taux d'intérêt et de contrats de change à terme.

Le «montant de crédit équivalent» des engagements hors bilan ainsi que des postes de l'actif du bilan sont multipliés par des «taux de pondération des risques» appropriés, pour déterminer le montant redressé pour les risques. Les taux de pondération, qui varient en fonction du risque-crédit que représente la contrepartie, vont de 0 % pour les éléments tels les engagements pris ou garantis par les gouvernements du Canada et des provinces du Canada, jusqu'à 100 % pour des engagements pris ou garantis par des entreprises privées. Nous signalons que nous avons utilisé un taux de pondération de risque de 100 % pour toutes les transactions sans recours avec les membres et les sociétés apparentées.

Le tableau IX indique que l'actif et les engagements hors bilan redressés pour les risques se chiffraient à 3,2 milliards \$ au 31 décembre 1990.

TABLEAU IX
**ACTIF ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
 REDRESSÉS POUR LES RISQUES**
 AU 31 DÉCEMBRE 1990

(en milliers de dollars)	Montant au bilan	Taux de pondération des risques	Montant redressé pour les risques
ACTIF			
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	36 837	0 %	0
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, les provinces, les municipalités et les corps scolaires	294 611	0-20 %	815
Valeurs mobilières émises par les banques	88 541	20 %	17 708
Valeurs mobilières émises par les membres et les sociétés apparentées	53 514	100 %	53 514
Autres valeurs mobilières	305 759	100 %	305 759
Prêts émis ou garantis par le Canada, les provinces, les municipalités, les commissions scolaires et les organismes publics	550 468	0-20 %	84 699
Prêts aux membres et sociétés apparentées	1 246 119	0-100 %	676 855
Autres prêts	1 399 332	20-100 %	1 399 028
Autres éléments d'actif	98 309	100 %	98 309
	<u>4 073 490</u>		<u>2 636 687</u>
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
	Montant du contrat	Facteur de conversion de crédit	Montant de crédit équivalent
			Taux de pondération des risques
			Montant redressé pour les risques
Engagements de crédit			
Garanties et lettres de crédit de soutien	15 998	0-100 %	12 389
Engagements de crédit: modalités d'origine à l'échéance			
Plus d'un an	1 121 242	50 %	560 623
Un an ou moins et conditionnels	2 997 108	0 %	0
Engagements d'achat d'actifs	13 028	100 %	13 028
Contrats de change et de taux d'intérêt			
Contrats de taux d'intérêt et de devises	2 545 070	(1)	257 437
Contrats de change à terme	478 992	(2)	93 462
	<u>7 171 438</u>		<u>936 939</u>
TOTAL DE L'ACTIF ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN REDRESSÉS POUR LES RISQUES			
			<u>3 211 136</u>

(1) Échéance résiduelle et d'origine à l'échéance selon les taux prescrits.

(2) Coût de remplacement plus majoration.

RATIO DE CAPITAL

L'avoir des membres était de 447 millions \$ au 31 décembre 1990. En fonction des normes inscrites au cadre de la BRI, la

Caisse centrale avait au 31 décembre un ratio de capital redressé pour les risques de 13,92 %. Ce ratio excède la cible fixée à 8 %.

TRANSACTIONS HORS BILAN

La Caisse centrale offre à ses clients divers produits hors bilan afin de les aider à satisfaire leurs besoins de liquidité et à se protéger des variations des taux de change et d'intérêt. La Caisse centrale utilise elle-même certains d'entre eux pour gérer les risques reliés aux variations des taux d'intérêt et de change. Tous les produits hors bilan sont assujettis aux normes de crédit, contrôles financiers, plafonds de risques et mécanismes de surveillance habituels de la Caisse centrale.

Les produits hors bilan se présentent principalement sous deux (2) catégories: les engagements de crédit et les contrats de change et de taux d'intérêt. Leurs principaux éléments sont exprimés à la valeur nominale d'origine ou à la valeur à l'échéance, selon le cas.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Les produits de cette catégorie, comprenant les garanties et les lettres de crédit de soutien ainsi que les engagements de crédit, visent à assurer aux clients les fonds dont ils prévoient avoir besoin.

Les engagements de crédit représentent des montants d'argent mis à la disposition des clients sous forme de prêts ou d'autres effets de financement apparaissant au bilan ou sous forme de produits hors bilan, telles les garanties ou les lettres de crédit de soutien.

Les engagements de crédit conditionnels sont assujettis à la nécessité, pour le client, de se conformer à certaines normes précises de crédit. De cette façon, le risque associé à de tels engagements est sensiblement réduit.

Quant aux engagements irrévocables, ils nécessitent la présence d'une lettre d'offre

dûment signée, qui contient une preuve de confirmation de l'acceptation du client. La Caisse centrale, dans ce cas, est tenue de débourser les fonds stipulés dans l'engagement.

CONTRATS DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Les transactions relatives aux contrats de taux d'intérêt et de devises et les contrats de change à terme permettent à la Caisse centrale et à ses clients de transférer, de modifier ou de réduire les risques liés à des changements de taux de change ou de taux d'intérêt.

Les contrats de taux d'intérêt et de devises constituent des transactions à l'intérieur desquelles deux parties échangent des monnaies et des flux d'intérêt connexes, c'est-à-dire des taux fixes contre des taux flottants, ou vice versa, sur un capital déterminé et pour une durée convenue.

Sauf en ce qui concerne les contrats de couverture, les engagements de la Caisse centrale d'acheter une somme donnée en monnaie étrangère, sont généralement compensés par d'autres contrats visant la vente d'une somme égale dans la même monnaie. La majorité des contrats de taux d'intérêt et de devises et des contrats de change à terme sont effectués avec des banques majeures canadiennes et internationales.

Dans la compilation des contrats de taux d'intérêt, la Caisse centrale a utilisé la valeur nominale sur laquelle des intérêts sont versés, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation. Dans le cas des contrats de devises, la Caisse centrale a quantifié la valeur nominale des montants à débourser, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation.

TABLEAU X
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990			1989		
	Appa-rentées	Autres	Total	Appa-rentées	Autres	Total
Engagements de crédit						
Garanties et lettres de crédit de soutien	4	12	16	2	—	2
Engagements de crédit						
– irrévocables	1 801	1 701	3 502	1 555	1 494	3 049
– conditionnels	—	630	630	60	621	681
	1 801	2 331	4 132	1 615	2 115	3 730
	1 805	2 343	4 148	1 617	2 115	3 732
Contrats de change et taux d'intérêt						
Contrats de change à terme (engagements d'achat de devises étrangères et canadiennes)	9	470	479	2	200	202
Contrats de taux d'intérêt et de devises	138	2 407	2 545	148	2 283	2 431
	147	2 877	3 024	150	2 483	2 633
TOTAL	1 952	5 220	7 172	1 767	4 598	6 365

TABLEAU XI
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT
EN DOLLARS CANADIENS
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989
Caisse centrale paie des taux flottants et reçoit des taux fixes	1 094	1 085
Caisse centrale paie des taux fixes et reçoit des taux flottants	606	622
TOTAL	1 700	1 707

AVOIR DES MEMBRES

Le montant du capital social, qui est de 409,4 millions \$, est demeuré identique à celui de l'exercice précédent. Cependant, suite au virement intégral des bénéfices non répartis de l'exercice, la réserve générale s'élève à 38 millions \$. Le ratio du capital de base à l'actif, qui était de 11,4 % en 1989, est de 11,0 % en 1990. Le tableau XII indique l'évolution de ce ratio pour les cinq (5) derniers exercices.

La Caisse centrale respecte les normes légales concernant la suffisance de son capital de base. Un projet d'instructions afférent aux modalités de calcul du ratio permissible d'endettement lui a été remis par l'Inspecteur général des institutions financières. Les modalités d'inclusion et d'exclusion seront finalisées en 1991 et la Caisse centrale n'anticipe pas de difficultés à les rencontrer.

TABLEAU XII
RATIO DE CAPITAL
AUX 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
TOTAL DE L'ACTIF	<u>4 073</u>	<u>3 907</u>	<u>4 007</u>	<u>2 847</u>	<u>2 416</u>
Capital de base					
Capital social	409	409	409	409	409
Réserve générale	38	34	21	13	9
TOTAL DU CAPITAL DE BASE	<u>447</u>	<u>443</u>	<u>430</u>	<u>422</u>	<u>418</u>
Ratio du capital de base à l'actif	<u>11,0 %</u>	<u>11,4 %</u>	<u>10,7 %</u>	<u>14,8 %</u>	<u>17,3 %</u>

COMPLÉMENT DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les tableaux XIII et XIV indiquent l'évolution des états de l'actif et du passif et des états des revenus au cours des cinq (5) derniers exercices.

TABLEAU XIII
ÉTATS DE L'ACTIF ET DU PASSIF
AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
ACTIF					
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	36 837	108 210	71 648	48 000	46 196
Valeurs mobilières	742 425	747 389	814 875	994 668	1 135 833
Prêts	3 195 919	2 944 024	3 054 524	1 765 687	1 211 262
Autres éléments d'actif	98 309	107 176	66 176	38 540	22 264
TOTAL DE L'ACTIF	<u>4 073 490</u>	<u>3 906 799</u>	<u>4 007 223</u>	<u>2 846 895</u>	<u>2 415 555</u>
PASSIF					
Dépôts					
Payables à vue	79 889	179 906	171 392	182 185	168 451
Payables à terme fixe	3 454 481	3 179 203	3 340 176	2 189 892	1 796 834
Autres éléments de passif					
Avoir des membres	91 984	104 163	65 142	52 417	31 910
Réserve générale	37 733	34 124	21 110	12 998	8 957
Capital social	409 403	409 403	409 403	409 403	409 403
Bénéfices non répartis	—	—	—	—	—
	<u>447 136</u>	<u>443 527</u>	<u>430 513</u>	<u>422 401</u>	<u>418 360</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES	<u>4 073 490</u>	<u>3 906 799</u>	<u>4 007 223</u>	<u>2 846 895</u>	<u>2 415 555</u>

TABLEAU XIV
ÉTATS DES REVENUS
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989	1988	1987	1986
Revenu d'intérêt					
Prêts	392 345	346 791	242 345	140 817	116 512
Valeurs mobilières	116 555	113 471	106 788	107 148	94 142
	<u>508 900</u>	<u>460 262</u>	<u>349 133</u>	<u>247 965</u>	<u>210 654</u>
Frais d'intérêt					
Dépôts	432 617	387 152	288 697	198 266	158 550
	<u>76 283</u>	<u>73 110</u>	<u>60 436</u>	<u>49 699</u>	<u>52 104</u>
Provision pour pertes sur prêts	10 500	2 500	4 016	2 250	2 000
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur prêts					
Autres revenus	65 783	70 610	56 420	47 449	50 104
	<u>14 401</u>	<u>12 979</u>	<u>10 866</u>	<u>9 616</u>	<u>7 464</u>
Revenu net d'intérêt et autres revenus	80 184	83 589	67 286	57 065	57 568
Frais autres que d'intérêt					
Salaires	6 734	6 133	5 553	5 212	4 489
Prestations de retraite et autres prestations au personnel	1 311	1 208	1 037	949	770
Locaux, matériel et mobilier amortissement compris	3 485	3 096	3 436	3 758	2 250
Autres	3 536	2 967	2 627	2 464	2 558
Total	15 066	13 404	12 653	12 383	10 067
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu					
Provision pour impôts sur le revenu	65 118	70 185	54 633	44 682	47 501
	<u>11 101</u>	<u>11 387</u>	<u>9 460</u>	<u>8 111</u>	<u>8 620</u>
REVENU NET	54 017	58 798	45 173	36 571	38 881

ÉTATS FINANCIERS

AUX 31 DÉCEMBRE 1990 ET 1989

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers et les renseignements pertinents qui figurent dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction à qui il incombe d'en assurer la fiabilité et l'exactitude. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus en la matière. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes aux états financiers.

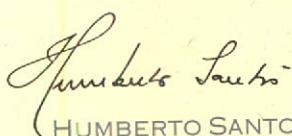
Le système comptable de la Caisse centrale Desjardins ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée. Les procédés utilisés comprennent notamment les normes visant l'embauche et la formation du personnel, la mise en place d'une organisation administrative assurant une attribution précise des responsabilités, la rédaction et la mise à jour des politiques et procédés, la planification des projets et le suivi à leur donner, un contrôle budgétaire par centre de responsabilités et un contrôle du rendement par sphère d'activité. Les systèmes de contrôle interne sont renforcés par une revue périodique indépendante des principaux secteurs d'activité de la Caisse centrale Desjardins. De plus, le contrôleur, dans le cadre de ses respon-

sabilités, peut s'entretenir en tout temps avec le comité de vérification du conseil d'administration. Composé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Caisse centrale Desjardins, ce comité s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et d'application des contrôles internes.

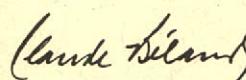
L'Inspecteur général des institutions financières effectue annuellement un examen des activités de la Caisse centrale Desjardins pour s'assurer que les dispositions de sa loi constitutive, notamment celles relatives à la protection des déposants, sont respectées et que la situation financière de la Caisse centrale Desjardins est saine.

Les vérificateurs nommés par l'assemblée générale des membres, les sociétés Raymond, Chabot, Martin, Paré et Samson Béclair Deloitte & Touche, ont la responsabilité de vérifier les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Ils ont présenté, à ce sujet, le rapport paraissant ci-après. Ils peuvent en tout temps s'entretenir avec le comité de vérification de tous les aspects de leur mandat et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie par la Caisse centrale Desjardins et de la qualité des systèmes de contrôles internes.

Le président et chef des opérations,


HUMBERTO SANTOS

Le président du conseil
et chef de la direction,


CLAUDE BÉLAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Caisse centrale Desjardins,

Nous avons vérifié les états de l'actif et du passif de la Caisse centrale Desjardins aux 31 décembre 1990 et 1989 ainsi que les états des revenus, des bénéfices non répartis et de la réserve générale et de l'évolution de la situation financière des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse centrale Desjardins. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par

Raymond Chabot, Martin Paré

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

Montréal
Le 31 janvier 1991

sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Caisse centrale Desjardins aux 31 décembre 1990 et 1989, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus.

*Samson Bélaï
Deloitte & Touche*

SAMSON BÉLAIR
DELOTTE & TOUCHE
Comptables agréés

ÉTATS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

AUX 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989
ACTIF		
Encaisse		
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	36 837 \$	108 210 \$
	<u>36 837</u>	<u>108 210</u>
Valeurs mobilières (note 3)		
Émises ou garanties par le Canada	189 689	231 284
Émises ou garanties par les provinces et les corps municipaux ou scolaires	104 922	41 078
Autres valeurs mobilières	447 814	475 027
	<u>742 425</u>	<u>747 389</u>
Prêts		
Au jour le jour, à vue et à court terme aux négociants et courtiers en valeurs mobilières, garantis	—	—
Autres prêts (note 4)	<u>3 195 919</u>	<u>2 944 024</u>
	<u>3 195 919</u>	<u>2 944 024</u>
Autres éléments d'actif		
Immobilisations, au coût amorti	1 761	1 444
Autres éléments d'actif (note 5)	96 548	105 732
	<u>98 309</u>	<u>107 176</u>
	<u>4 073 490 \$</u>	<u>3 906 799 \$</u>
PASSIF		
Dépôts (note 6)		
Payables à vue	79 889 \$	179 906 \$
Payables à terme fixe	<u>3 454 481</u>	<u>3 179 203</u>
	<u>3 534 370</u>	<u>3 359 109</u>
Autres éléments de passif		
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	3 468	3 640
Autres éléments de passif (note 7)	88 516	100 523
	<u>91 984</u>	<u>104 163</u>
AVOIR DES MEMBRES		
Réserve générale	37 733	34 124
Capital social émis (note 8)	409 403	409 403
409 403 parts sociales	—	—
Bénéfices non répartis (note 9)	<u>447 136</u>	<u>443 527</u>
	<u>4 073 490 \$</u>	<u>3 906 799 \$</u>

Signé au nom du conseil,

Claude Séguin
Administrateur

Georges Bégin
Administrateur

ÉTATS DES REVENUS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989
Revenu d'intérêt		
Prêts	392 345 \$	346 791 \$
Valeurs mobilières	116 555	113 471
Total du revenu d'intérêt	508 900	460 262
Frais d'intérêt	432 617	387 152
Revenu net d'intérêt	76 283	73 110
Provision pour pertes sur prêts	10 500	2 500
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur prêts	65 783	70 610
Autres revenus	14 401	12 979
Revenu net d'intérêt et autres revenus	80 184	83 589
Frais autres que d'intérêt		
Salaires	6 734	6 133
Prestations de retraite et autres prestations au personnel	1 311	1 208
Locaux, matériel et mobilier, y compris l'amortissement	3 485	3 096
Autres frais	3 536	2 967
Total des frais autres que d'intérêt	15 066	13 404
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	65 118	70 185
Provision pour impôts sur le revenu (note 11)	11 101	11 387
Revenu net	54 017 \$	58 798 \$

ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)	1990	1989
Bénéfices non répartis		
Solde en début d'exercice	— \$	— \$
Revenu net de l'exercice	54 017	58 798
Rémunération du capital social et autres versements aux membres	(59 917)	(54 287)
Recouvrement des impôts sur le revenu relatif à la rémunération du capital social et autres versements aux membres (note 11)	9 509	8 503
Virement à la réserve générale	(3 609)	(13 014)
Solde en fin d'exercice	— \$	— \$
Réserve générale		
Solde en début d'exercice	34 124 \$	21 110 \$
Virement provenant des bénéfices non répartis	3 609	13 014
Solde en fin d'exercice	37 733 \$	34 124 \$

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE
LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Exploitation		
Revenu net	54 017 \$	58 798 \$
Provision pour pertes sur prêts et valeurs mobilières	15 500	2 500
Amortissement des immobilisations	748	479
Variation nette des autres éléments d'actif	(9 184)	(17 584)
Variation nette des autres éléments de passif	9 239	9 773
Fonds tirés de l'exploitation	<u>70 320</u>	<u>53 966</u>
Rémunération du capital social et autres versements aux membres nets du recouvrement des impôts sur le revenu y afférent	53 458	39 845
Fonds nets provenant de l'exploitation	<u>16 862</u>	<u>14 121</u>
Financement		
Augmentation (diminution) des dépôts	175 261	(152 459)
Fonds provenant du (affectés au) financement	<u>175 261</u>	<u>(152 459)</u>
Investissement		
Augmentation (diminution) des:		
Valeurs mobilières	36	(119 601)
Prêts	262 395	(55 885)
Immobilisations	1 065	586
Fonds affectés à (provenant de) l'investissement	<u>263 496</u>	<u>(174 900)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(71 373)	36 562
Encaisse en début d'exercice	108 210	71 648
Encaisse en fin d'exercice	36 837 \$	108 210 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AUX 31 DÉCEMBRE 1990 ET 1989

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés
en milliers de dollars)

1. STATUT

La Caisse centrale Desjardins a été créée le 22 juin 1979 par une loi de la Législature du Québec (Loi modifiant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec), laquelle fut remplacée le 22 juin 1989 par la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (1989 L.Q., chap. 113). La Caisse centrale Desjardins est une coopérative également régie par les dispositions de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit relatives aux caisses et aux fédérations (1988 L.Q., chap. 64).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse centrale Desjardins sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous:

A) VALEURS MOBILIÈRES:

Les valeurs mobilières sont comptabilisées au coût amorti. Les primes et les escomptes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des valeurs mobilières afférentes.

L'amortissement des primes et des escomptes, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation des titres ainsi que les dévaluations de la valeur des titres destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur sont imputés aux revenus de l'exercice où ils se produisent et inscrits au poste « Revenu d'intérêt des valeurs mobilières » à l'état des revenus.

B) PRÊTS:

Les prêts sont inscrits à leur montant en principal, déduction faite de l'escompte non amorti et de toute provision spécifique et générale constituée pour tenir compte des pertes prévues, le cas échéant.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les prêts cesse d'être comptabilisé lorsque: a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvré ou b) l'intérêt est impayé depuis quatre-vingt-dix jours sauf si le recouvrement du capital et de l'intérêt n'est pas mis en doute par la direction. Ces prêts sont alors classés comme étant non productifs et l'intérêt, antérieurement couru mais non encaissé sur ces prêts, est renversé au revenu d'intérêt sur prêts de l'exercice courant. Par la suite, l'intérêt provenant de ces prêts est comptabilisé à titre de revenu seulement si la direction a établi qu'aucune provision spécifique pour pertes sur prêts n'est nécessaire; autrement, l'intérêt reçu est porté au crédit du capital. Les prêts à intérêts non comptabilisés sont de nouveau inscrits selon la méthode de comptabilité d'exercice lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont considérées comme des redressements du rendement de ces prêts et sont reportées et amorties à titre de « Revenu d'intérêt » pour la durée estimative de tels prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses au poste « Revenu d'intérêt » selon la durée prévue. Sinon, les commissions sont comptabilisées comme « Autres revenus » pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

C) PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS:

Une provision pour pertes sur prêts est maintenue à un montant considéré suffisant pour absorber les pertes prévues. La provision pour pertes sur prêts est établie en fonction d'une évaluation cas par cas du portefeuille de prêts. La provision pour pertes sur prêts est augmentée par les provisions générales et spécifiques pour pertes sur prêts imputées à l'état des revenus et réduite par les radiations nettes des recouvrements.

Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes.

D) TRANSACTIONS CROISÉES PORTANT SUR DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES DEVISES:

La Caisse centrale Desjardins agit à titre de souscripteur afin de gérer les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt et du cours des devises. Les revenus ou les frais relatifs aux transactions croisées sont comptabilisés selon la durée des conventions.

E) IMMOBILISATIONS:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels suivants:

Catégories	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Logiciel	linéaire	20 %
Améliorations locatives	durée résiduelle des baux	

F) CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES:

Les éléments de l'actif et du passif exprimés en devises sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan; les revenus et les frais sont convertis aux cours moyens durant l'exercice.

Les positions de change englobent les opérations de change au comptant et à terme et sont évaluées mensuellement aux cours du marché en vigueur. En outre, les gains et les pertes en résultant sont inclus au poste «Autres revenus».

G) IMPÔTS SUR LE REVENU:

La Caisse centrale Desjardins pourvoit aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement du fait qu'elle réclame un montant admissible de provision pour pertes sur prêts aux fins fiscales qui diffère du montant comptabilisé aux états financiers.

Le recouvrement des impôts sur le revenu apparaissant à l'état des bénéfices non répartis provient de la rémunération du capital social et autres versements aux membres qui sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les impôts sur le revenu reportés résultant d'écart temporaire ainsi que les impôts recouvrables ou exigibles sont inclus au poste «Autres éléments d'actif» ou au poste «Autres éléments de passif», selon le cas.

3. VALEURS MOBILIÈRES

	Échéance				1990		1989	
	Moins d'un an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable	Valeur estimative du marché	Valeur comptable	Valeur estimative du marché
Valeurs émises ou garanties par								
Le Canada	153 811 \$	24 933 \$	10 945 \$	— \$	189 689 \$	189 748 \$	231 284 \$	230 499 \$
Les provinces et des corps municipaux ou scolaires au Canada	70 111	2 180	24 869	7 762	104 922	110 019	41 078	44 081
Autres valeurs mobilières								
Dettes des émetteurs Canadiens								
Banques	88 541	—	—	—	88 541	88 671	85 479	85 406
Membres	14 399	5 537	—	—	19 936	19 884	16 721	16 544
Sociétés apparentées	20 000	13 578	—	—	33 578	33 782	22 341	22 341
Autres émetteurs	111 191	76 726	78 077	39 765	305 759	299 061	350 486	349 734
Total	458 053 \$	122 954 \$	113 891 \$	47 527 \$	742 425 \$	741 165 \$	747 389 \$	748 605 \$

4. AUTRES PRÊTS

		1990	1989
Secteurs public et parapublic		600 789 \$	575 248 \$
Banques		380	—
Membres		861 652	935 183
Autres sociétés apparentées		384 467	298 248
Autres – Secteur privé		1 372 996	1 149 561
		3 220 284	2 958 240
Provision pour pertes sur prêts		(24 365)	(14 216)
		3 195 919 \$	2 944 024 \$

Au 31 décembre 1990, l'encours des prêts à intérêts non comptabilisés s'élevait à 32 134 367 \$ (1989 : néant).

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

		1990	1989
Intérêts courus		92 817 \$	88 088 \$
Impôts sur le revenu à recevoir		982	—
Autres éléments d'actif		2 749	17 644
		96 548 \$	105 732 \$

6. DÉPÔTS	1990	1989
Canada	200 003 \$	92 329 \$
Provinces	7 742	76 600
Banques	431 330	394 432
Membres – aux fins de compensation	21 246	33 676
– à d'autres fins	209 360	143 263
Autres sociétés apparentées	123 492	114 578
Autres dépôts	2 541 197	2 504 231
	<u>3 534 370 \$</u>	<u>3 359 109 \$</u>

7. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	1990	1989
Rémunération du capital social à payer	15 738 \$	18 788 \$
Intérêts courus	62 988	57 524
Impôts sur le revenu à payer	—	3 051
Impôts sur le revenu reportés	666	1 346
Autres crébiteurs	9 124	19 814
	<u>88 516 \$</u>	<u>100 523 \$</u>

8. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Caisse centrale Desjardins est composé de parts sociales souscrites par ses membres. La valeur nominale de toute part sociale est de 1 000 \$ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

Sauf avec l'approbation préalable écrite de l'Inspecteur général des institutions financières, la Caisse centrale Desjardins ne peut racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande; le rachat doit être effectué à la valeur nominale et ne peut avoir pour effet de laisser la Caisse centrale Desjardins avec un capital de base insuffisant, eu égard à ses besoins.

La Caisse centrale Desjardins ne peut toutefois racheter plus de dix pour cent de ses parts sociales au cours d'un même exercice financier.

9. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les administrateurs de la Caisse centrale Desjardins ont approuvé le versement du plein montant des bénéfices non répartis aux 31 décembre 1990 et 1989 à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

10. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL SOCIAL

La loi constitutive de la Caisse centrale Desjardins stipule que le conseil d'administration peut déclarer un intérêt sur les parts sociales; il en détermine alors les modalités de paiement. Il ne peut être déclaré ni payé d'intérêt sur les parts alors que la Caisse centrale Desjardins est ou serait de ce fait insolvable ou que le capital social versé est ou serait de ce fait entamé.

11. PROVISION POUR IMPÔTS SUR LE REVENU

La provision pour impôts sur le revenu présentée dans les états financiers se détaille comme suit:

	1990	1989
États des revenus	11 101 \$	11 387 \$
États des bénéfices non répartis		
Recouvrement relatif à la rémunération du capital social et autres versements aux membres	(9 509)	(8 503)
Total de la provision pour impôts sur le revenu	<u>1 592 \$</u>	<u>2 884 \$</u>
La provision pour impôts sur le revenu exigibles et reportés se détaille comme suit:		
Exigibles	2 272 \$	3 899 \$
Reportés	(680)	(1 015)
Total de la provision pour impôts sur le revenu	<u>1 592 \$</u>	<u>2 884 \$</u>

Le taux effectif d'impôt est similaire au taux statutaire.

12. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse centrale Desjardins a souscrit divers contrats et engagements non échus qui constituent des éléments de passif éventuel comme des contrats de change à terme, des contrats de taux d'intérêt et de devises et des marges de crédit non encore utilisées. Ces éléments ne figurent pas dans l'état de l'actif et du passif. De l'avis de la direction, il n'y a aucun engagement ou passif éventuel important qui représente un risque inhabituel et aucune perte importante n'est prévue à la suite de ces opérations.

De plus, la Caisse centrale Desjardins garantit le paiement de dettes et émet des lettres de crédit au nom de clients contre lesquels elle jouit d'un droit de recours si elle est appelée à exécuter l'un des engagements mentionnés.

Ces garanties et ces lettres de crédit, ne figurant pas dans l'état de l'actif et du passif, sont indiquées ci-dessous:

	1990	1989
Garanties	14 795 \$	305 \$
Lettres de crédit	1 203	1 441
	<u>15 998 \$</u>	<u>1 746 \$</u>

Les engagements futurs au titre de la location aux termes de baux à long terme échéant jusqu'au 30 avril 2005 totalisent 9 056 000 \$. Les loyers annuels pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1991 – 707 000 \$; 1992 – 707 000 \$; 1993 – 704 000 \$; 1994 – 703 000 \$; 1995 – 701 000 \$.

13. AUTRES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

Ces opérations avec les membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins représentent celles qui ne sont pas autrement divulguées dans les états financiers.

	1990	1989
Autres éléments d'actif	40 098 \$	43 213 \$
Autres éléments de passif	22 645	21 308
Revenu d'intérêt	149 904	163 964
Frais d'intérêt	31 647	16 697
Autres revenus	1 083	1 077
Frais autres que d'intérêt	1 408	1 152

14. RÉGIME DE RETRAITE

La Caisse centrale Desjardins inscrit tous ses employés qui sont âgés de vingt-cinq ans et plus à un régime de retraite sur une base de contribution conjointe.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite est effectuée au moins tous les trois ans.

Au 1^{er} janvier 1989, soit la date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite était entièrement capitalisé.

Le montant imputé aux dépenses au titre des contributions de l'employeur a été de 577 000 \$ en 1990 (1989 – 583 000 \$).

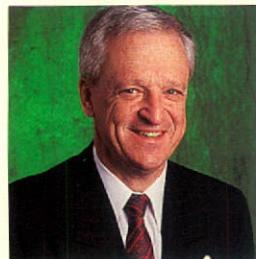
15. INFORMATION SECTORIELLE

La Caisse centrale Desjardins a un secteur d'activité dominant dont les revenus proviennent d'intérêts sur prêts, valeurs mobilières et d'autres opérations connexes au Canada.

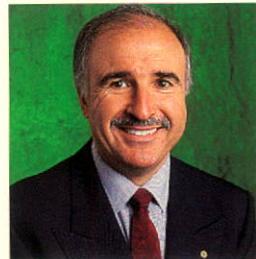
16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclasées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

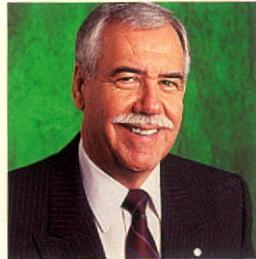
CONSEIL D'ADMINISTRATION



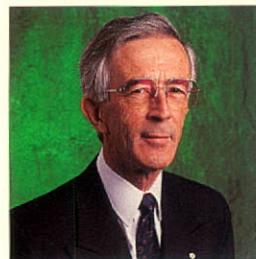
CLAUDE BÉLAND*
Président du conseil
La Confédération des caisses
populaires et d'économie
Desjardins du Québec



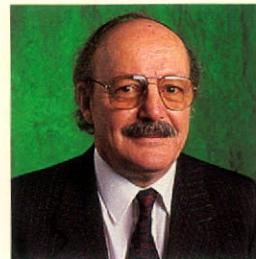
PIERRE BARNÈS
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
Montréal et de l'Ouest-du-
Québec



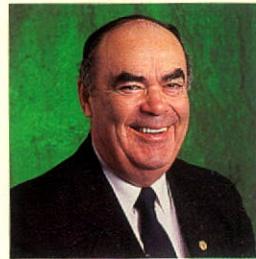
**JEAN-EUDES
BERGERON**
Fédération des caisses
populaires Desjardins du
Saguenay-Lac St-Jean



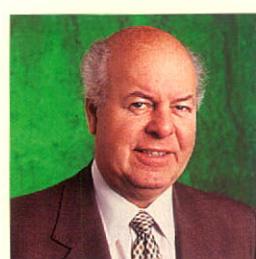
JACQUES BERTRAND*
Secrétaire du conseil
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
Québec



FRANÇOIS BRIEN
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
l'Abitibi



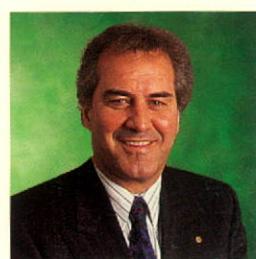
SIMON CARON
Fédération des caisses
populaires Desjardins du
Bas St-Laurent



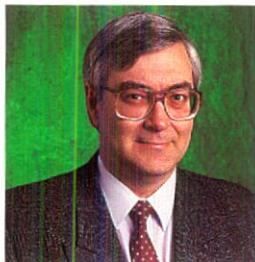
GÉRARD CHABOT
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
Montréal et de l'Ouest-du-
Québec



**PAUL-ROCH
CHARBONNEAU**
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
Lanaudière



GILLES CLÉMENT
Fédération des caisses
populaires Desjardins de
Montréal et de l'Ouest-du-
Québec



ALAIN CONTANT**
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



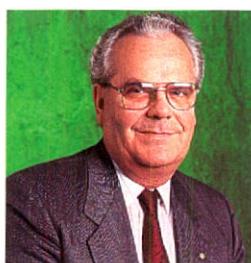
YVON CORMIER
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec



RAYMOND GAGNÉ
Fédération des caisses populaires Desjardins de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine



YVAN GUÉRIN
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



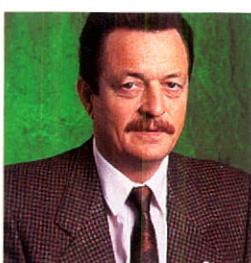
RAYMOND HAINSE
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



WESLEY HOGG*
Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas St-Laurent



LISE JULIEN
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



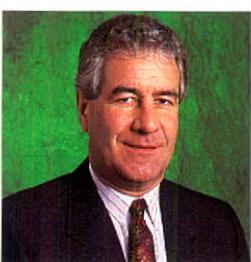
GILLES LAFLEUR*
Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec



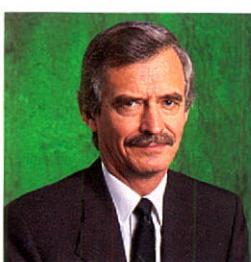
MICHEL LATOUR
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska



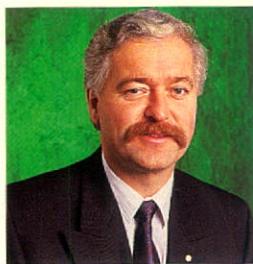
MARC LEMIEUX
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



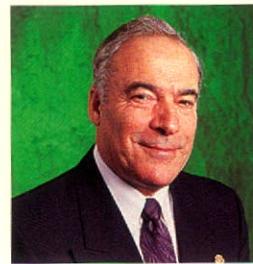
GUY MÉNARD
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



ROBERT O'FARRELL*
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec



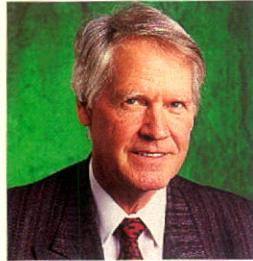
ALBERT OUELLET
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie



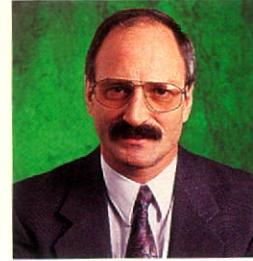
JEAN-GUY PILON
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac St-Jean



JOCELYN PROTEAU*
Vice-président du conseil
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



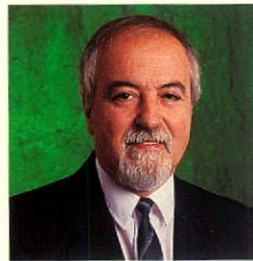
ROSAIRE RAYMOND*
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska



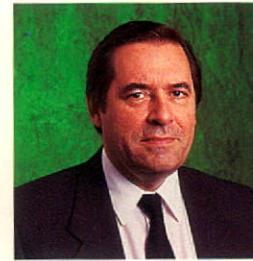
RÉAL RIOUX
Fédération des caisses populaires Desjardins de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine



ANDRÉ RENÉ
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec



YVON ROBERGE**
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



ROBERT ROUTHIER
Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec



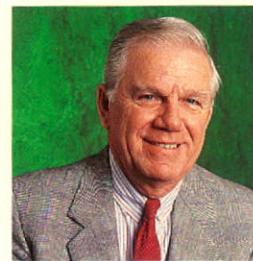
G. ROGER ROY
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie



MICHEL ROY**
Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière



ANDRÉ TALBOT
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi



WELLEY VÉZINA
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

*Comité exécutif

**Comité de vérification

DIRECTION

HUMBERTO SANTOS*

Président et chef des opérations

FERNAND LAFLEUR*

Premier vice-président, Financement corporatif

JEAN-GUY LANGELOIER*

Premier vice-président, Administration et services bancaires

ALFRED PFEIFFER*

Premier vice-président, Trésorerie et placements

FRANCINE ALLAIRE

Contrôleur

JACQUES AUBRY

Directeur, Financement corporatif

HENRI BANNOUT

Directeur, Moyennes entreprises

RAYMOND CHAMBERLAND

Directeur, Services bancaires provinciaux

PAUL CHARRON

Directeur, Exploitation – domestique

JEAN CLAUDE DUCHARME*

Directeur, Ressources humaines et communications

RICHARD DUPUIS

Directeur, Services bancaires nationaux

RENÉ GOUIN

Directeur, Vérification et analyse

YVES GRIMARD

Directeur, Services internationaux

GEOFFREY GODARD

Vice-président, Ontario et Ouest canadien

MAURICE GUAY

Directeur, Services bancaires Desjardins

JEAN HÉON

Directeur, Exploitation – International

DAVID A. KAIJA

Directeur, Financement corporatif

GILLES LAPIERRE*

Directeur, Affaires juridiques

JACQUES LAPIERRE

Vice-président, Financement corporatif

JOSÉE LAROCQUE

Vice-présidente, Financement corporatif, Immobilier et syndication

JACQUES LUYS

Vice-président principal, Exploitation

JIM MCLEOD

Vice-président, Services bancaires domestiques

HOAI TAN NGUYEN

Directeur, Financement immobilier

TRUNG HUU NGUYEN

Vice-président, Services internationaux

MICHEL PARADIS

Directeur, Crédit

RODRIGUE POTVIN

Directeur, Informatique

KENNETH G. SPURLING

Vice-président, Trésorerie

BERNARD VENNE

Vice-président, Trésorerie et placements

*Comité de direction

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COTES

Standard & Poor's: A-1+ et AA

Moody's: P-1 et Aa3

Canadian Bond Rating Service: A-1+ et A+

Dominion Bond Rating Service: R-1M et AA

MEMBRES

- Les onze fédérations des caisses populaires et d'économie du Québec, membres de la Confédération
- Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
- Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.
- Fédération des caisses populaires acadiennes Ltée
- La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, Assurances générales Inc.
- Assurance-vie Desjardins Inc.
- Fiducie Desjardins

VÉRIFICATEURS

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Montréal (Québec)

Samson Béclair Deloitte & Touche
Montréal (Québec)

SIÈGE SOCIAL

1, Complexe Desjardins
Tour du Sud
Bureau 2822
Montréal (Québec)
H5B 1B3
Téléphone: (514) 281-7070
Télécopieur: 055-61688
Télécopieur: (514) 281-7083

BUREAU DE QUÉBEC

2954, boul. Laurier

Bureau 340

Ste-Foy (Québec)

G1V 4T2

Téléphone: (418) 653-6366

BUREAU DE TORONTO

150, rue King Ouest

Bureau 1502

Toronto (Ontario)

M5H 1J9

Téléphone: (416) 599-9301

Télécopieur: (416) 599-5172

AGENT ÉMETTEUR ET PAYEUR, AGENT DE TRANSFERT

Banque Nationale du Canada: Québec, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax

PROSPECTUS

On peut obtenir une copie du prospectus canadien de la Caisse centrale Desjardins en communiquant avec la Caisse centrale ou avec ses courtiers

La Caisse centrale Desjardins est membre adhérent de l'Association canadienne des paiements

Rapport 1990

ISSN 0714-2552

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1991

Bibliothèque nationale du Québec



La section financière a été imprimée sur du papier recyclé à 55 %.

Les autres pages sont imprimées sur du papier en harmonie avec l'environnement, ne contenant aucun acide.

*Autour d'une première alvéole
se déploient des centaines de
formes similaires. Tour à tour, tous
ces éléments complémentaires
et solidaires sont le cœur du riche
et fort tissu que procure un
harmonieux maillage.*